

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

06 avril 2017

Présents : Mme BAGREAUX M, Mme POULAIN J., MM CABRIGNAC J.L, DOS SANTOS DAS NEVES J., PELAPRAT G., GENEAU C.

Date de convocation : 30/03/2017

Secrétaire de séance : Jacqueline POULAIN

OBJET : Vote des taxes locales directes

Madame Le Maire rappelle que, pour voter le budget primitif, il y a lieu de se prononcer sur les taux d'imposition communaux. Elle propose au conseil de ne pas modifier les taux pour 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide de ne pas modifier les taux d'imposition communaux pour 2017 soit :

- Taxe d'habitation	6,58 %
- Foncier Bâti	10,32%
- Foncier non Bâti	120,92 %

Objet : Affectation des résultats commune 2016

Voir Délibération en annexe

Objet : Vote du compte administratif 2016

Voir Délibération en annexe

Objet : Vote du compte administratif budget assainissement 2016

Voir Délibération en annexe

Objet : Affectation des résultats budget assainissement 2016

Voir Délibération en annexe

QUESTIONS DIVERSES

SDAIL Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention relative à la rénovation énergétique et à la création d'un multi services dans le Prieuré du Val Paradis entre le syndicat départemental d'Aménagement de d'Ingénierie du Lot (SDAIL)

Défibrillateur : Inauguration prévue le 20 mai 2017

Journée communale : La date du samedi 1^{er} juillet a été retenue pour ce rendez vous annuel.

Fin de séance à 23h30